

# FORMATION AAMTI

## TECHNIQUES DE REUSSITE DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE

### TECHNIQUES DE REUSSITE DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE (TI)

#### THÉMATIQUES ABORDÉES

##### **PARTIE 1 - INTRODUCTION**

- Analyse simplifiée en 4 étapes du processus d'une vente
- Particularités de la vente immobilière
- La Transaction Immobilière par les Avocats Mandataires

*Théorie et exercices de mise en situation*

##### **PARTIE 2 - RÉUSSIR LA VENTE DÈS LA PRISE LA PRISE DE MANDAT**

- Etape 1 de la TI : le vendeur
  - Le client, l'analyse juridique et la prise de mandat
  - L'estimation du bien : clé de voûte de la réussite d'une transaction
- Etape 2 de la TI : l'acquéreur
  - Le support de communication
  - L'organisation et la gestion des visites
  - L'acquéreur potentiel, la conclusion de la vente par l'offre d'achat
  - La plus-value juridique pour le co-contractant

*Théorie et exercices de mise en situation*

##### **PARTIE 3 - SYNTHÈSE ET MISE EN APPLICATION DE LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE**

- Exercices pratiques (mise en situation du processus de la TI)
- Questions / Réponses

### MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS DES FORMATIONS

#### **Publics**

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

#### **Tarif par formation**

**Prix adhérents AAMTI : 358,00 € TTC**

*(299,00 € HT - dont 20% TVA)*

**Prix non-adhérents : 445,00 € TTC**

*(371,00 € HT - dont 20% TVA)*

#### **Inscriptions**

**En ligne sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)**

#### **Rubrique Formations**

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

**Association des Avocats Mandataires  
en Transactions Immobilière - AAMTI**

84, Avenue de Villiers | Paris, France, 75017

Tel : (00) 33 146 225 220

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

09h00 - 18h00

[aamti@aamti.fr](mailto:aamti@aamti.fr) | [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

**Vous souhaitez rejoindre le Réseau Avocat-immo :**

Vous êtes :

**- Un avocat d'un barreau français :**

connectez-vous sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr) et effectuez votre demande en ligne (espace avocat en haut à droite)

**- Un avocat de barreau étranger (hors France et collectivités territoriales) :**

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à [aamti@aamti.fr](mailto:aamti@aamti.fr) - référence mail : MEMBREOBS

**- Un professionnel non-avocat**

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à [aamti@aamti.fr](mailto:aamti@aamti.fr) - référence mail : MEMBREOBS